

BlueScope s'engage à encourager une culture permettant de s'exprimer en toute circonstance et à protéger ceux qui le font.



Objectif

Chez BlueScope, nous nous engageons à agir de manière équitable, éthique et intègre dans tout ce que nous faisons. En nous efforçant d'atteindre les normes de conduite les plus exigeantes, nous encourageons nos employé(e)s et les personnes avec lesquelles nous interagissons à signaler une action ou une décision qu'ils ou elles estiment inappropriée, qui ne reflète pas notre obligation ou n'est pas conforme à notre Code de conduite ou à la loi.

Nous nous engageons à traiter avec respect les personnes qui expriment de véritables préoccupations et nous veillerons à ce qu'elles soient soutenues et protégées.

L'objectif de cette Politique est de présenter quand et comment faire un rapport de signalement et ce que BlueScope fera pour vous protéger si vous en faites un.

Portée

Cette politique s'applique à toutes les entreprises appartenant à BlueScope Steel Limited, ses filiales, ses entités liées et :

- ses dirigeant(e)s, employé(e)s et sous-traitants actuels et anciens ;
- ses fournisseurs de produits et services (rémunérés ou non), actuels et anciens, et leurs employé(e)s ; et
- un proche ou une personne à charge de toute personne appartenant aux groupes ci-dessus.

Références

1. SD-BSL-LGL-P-02-01.01 Signalement : protections supplémentaires en Australie

Ce qu'il faut signaler

Vous devez faire un rapport si vous avez des raisons valables de soupçonner que BlueScope ou l'un(e) de ses employé(e)s s'est livré(e), ou se livre, à une conduite qui :

- est malhonnête, frauduleuse ou corrompue ;
- est illégale (y compris une conduite qui pourrait enfreindre les lois sur la concurrence, la lutte contre la corruption, la discrimination ou autres) ;
- est contraire à l'éthique ou à notre obligation, à notre code de conduite ou à toute autre politique ou procédure de BlueScope ;
- met en danger la santé et la sécurité des individus ;
- peut entraîner une perte financière pour BlueScope, nuire à sa réputation ou porter atteinte d'une quelconque manière aux intérêts de BlueScope ; ou
- implique tout autre faute ou une situation ou des circonstances inappropriées.

Vous ne devez pas forcément être directement concerné(e) par un problème pour le signaler. Le fait de signaler les problèmes nous aide à les identifier, à les traiter et à améliorer notre façon de travailler.

Lorsque vous effectuez un signalement, nous vous invitons à faire preuve d'honnêteté et d'ouverture, et à fournir autant d'informations que possible.

Comment faire un rapport

Les employé(e)s sont invité(e)s à parler à leur responsable ou à un membre des ressources humaines ou de l'équipe juridique de BlueScope.

Nous comprenons que vous puissiez parfois ne pas être à l'aise pour parler à votre responsable ou rapporter un problème à travers les canaux habituels de l'entreprise. Le cas échéant, vous pouvez faire un rapport en :

- contactant votre responsable d'éthique et de conformité local ou l'équipe d'éthique et de conformité au siège à l'adresse ethics@bluescope.com ; ou
- en contactant l'assistance de BlueScope dédiée au signalement (en ligne ou par e-mail, téléphone, fax ou courrier).

L'assistance de BlueScope dédiée au signalement est un service externalisé disponible 24 heures/24 et 7 jours/7.

Les signalements à l'assistance peuvent être anonymes.

Vous pouvez envoyer un e-mail à l'assistance de BlueScope dédiée au signalement à l'adresse bluescopespeakup@deloitte.com ou, pour connaître les autres méthodes permettant de joindre l'assistance dans votre pays, consultez le site www.bluescopespeakup.deloitte.com.au.

Si vous avez un grief personnel lié au travail (tel qu'un conflit entre vous et un[e] autre employé[e], ou une décision concernant votre mutation ou votre promotion), vous devez en parler à votre responsable ou à un membre de l'équipe des ressources humaines de BlueScope désigné dans le cadre de la politique des ressources humaines applicable.

Aucune disposition de cette politique ne vous empêche de signaler un problème à une autorité gouvernementale compétente ou de solliciter un avis juridique sur vos droits.

Comment nous vous protégeons

BlueScope s'engage à protéger toutes les personnes qui s'expriment dans le cadre de cette politique.

La loi australienne prévoit que, sous certaines conditions, des protections supplémentaires seront accordées aux personnes qui signalent d'éventuelles fautes professionnelles. Pour plus d'informations, reportez-vous à [Signalement : Protections supplémentaires](#).

Protection de votre confidentialité

S'exprimer demande du courage et de l'intégrité et nous nous engageons à traiter les rapports faits dans le cadre de cette politique de manière confidentielle.

Si vous faites un rapport, BlueScope ne divulguera pas votre identité à moins que vous n'y consentiez, ou que la loi ne l'exige ou ne l'autorise. Vous pouvez également choisir de faire un rapport anonyme auprès de la ligne d'assistance dédiée au signalement.

Des informations vous concernant (mais pas votre identité) peuvent être divulguées si cela est raisonnablement nécessaire pour examiner votre rapport. Néanmoins, toutes les mesures raisonnables seront prises pour réduire le risque que vous soyez identifié(e). Toute divulgation non autorisée d'informations constituera une violation de cette politique.

Si vous ne souhaitez pas que votre identité soit révélée à qui que ce soit au sein de BlueScope, vous pouvez faire un rapport anonyme en contactant la ligne d'assistance de BlueScope dédiée au signalement à l'adresse www.bluescopespeakup.deloitte.com.au.

Protection contre les comportements abusifs

BlueScope s'engage à vous protéger contre tout comportement abusif résultant d'un signalement effectué dans le cadre de cette politique.

Un comportement abusif peut prendre plusieurs formes comme les suivantes :

- Un licenciement de votre poste parce que vous avez fait, ou on vous soupçonne de vouloir faire, un rapport couvert par cette politique ;
- Un ajustement des responsabilités professionnelles pour vous nuire ;
- Une discrimination, un harcèlement, des brimades ou une intimidation ;
- Une violence psychologique ;
- Une atteinte à vos biens, à votre réputation ou à votre situation financière ; ou
- Tout autre préjudice ou traitement négatif lié au signalement.

Tout comportement abusif de ce type constitue une violation grave de cette politique et doit être immédiatement signalé par l'un des canaux énumérés dans la section « Comment faire un rapport » de cette politique.

BlueScope ne tolère pas les représailles ou les mesures discriminatoires liées à un signalement dans le cadre de cette politique et prendra des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, à l'encontre de toute personne dont le comportement abusif à l'égard des personnes qui s'expriment ou qui participent à une enquête a été prouvé.

Vous soutenir

BlueScope s'assurera que vous soyez soutenu pendant et après le processus d'enquête, conformément à notre obligation, à nos politiques en matière de HSE et de RH et à la loi. Ce soutien est disponible par le biais de l'équipe des ressources humaines.

Un soutien professionnel externe gratuit, indépendant de BlueScope, peut également être disponible dans votre région. Pour en savoir plus, consultez votre site intranet local ou adressez-vous aux ressources humaines.

Comment nous enquêtons sur les rapports

Tous les rapports effectués dans le cadre de cette politique seront traités avec sérieux et respect. Chaque rapport sera évalué et examiné de manière objective et équitable, et de manière raisonnable et appropriée en fonction de la nature du comportement signalé et des circonstances.

Le cas échéant, vous recevrez un retour concernant l'avancement et/ou le résultat de l'enquête (sous réserve des considérations relatives à la confidentialité des personnes faisant l'objet d'un rapport).

Toute personne faisant l'objet d'un rapport en vertu de la présente politique sera traitée équitablement conformément à notre obligation et à nos politiques en matière de SSE et de RH.

Les devoirs des employé(e)s en cas de suspicion de faute professionnelle

BlueScope souhaite que tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont connaissance d'une faute réelle, ou qui soupçonnent raisonnablement une faute, fassent un rapport en vertu de cette politique.

Disponibilité de cette politique

Cette politique est accessible sur l'intranet de BlueScope, ainsi que sur le site Web de BlueScope.

Une formation relative à cette politique est dispensée à tous les dirigeant(e)s, employé(e)s et sous-traitants de BlueScope dans le cadre de leur intégration et de la formation continue obligatoire.

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des informations sur cette politique, veuillez contacter votre représentant d'éthique et de conformité local ou envoyer un e-mail à l'équipe d'éthique et de conformité au siège social (ethics@bluescope.com).

Révision

Cette politique sera réexaminée de temps à autre pour s'assurer de son efficacité.

Nous sommes attachés à l'inclusion et encourageons nos collaborateurs et collaboratrices à partager leurs idées et leurs retours. Nous encourageons tout le monde à s'exprimer lorsque quelque chose ne va pas.